

## OUVREURS

### CONCURRENTS ENGAGES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE & PILOTES PRIORITAIRES

Au moment de leur inscription, les équipages devront faire connaître à l'organisateur, à l'aide de la présente fiche, les coordonnées de leurs ouvreur, ainsi que les caractéristiques de la voiture dont ils se serviront en qualité d'ouvreur.

**Un jeu de panneaux de portières et une plaque de rallye leur seront délivrés lors des vérifications et devront être apposés pendant toute la durée de l'épreuve.**

**La fiche « Ouvreur » doit être accompagnée d'un chèque de 160 € (suivant article 7.2 du règlement particulier).**

**Le concurrent est responsable de ses ouvreur.**

#### Merci de prendre connaissance de l'article 7.1.9 du règlement particulier relatif aux ouvreur

##### 7.1.9 Ouvreur

Les ouvreur seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Ces équipages devront engager leur véhicule d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule oureur, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité). Ceci ne s'applique pas aux concurrents Suisses

Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme tels et devront notamment comporter sur la partie haute du pare-brise, côté passager, le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient qui sera fourni par l'organisateur.

Cette identification sera vendue **160 €**.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé. Les ouvreur seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

**UN SEUL véhicule « oureur » par voiture de course est accepté.**

**Ces véhicules « OUVREURS » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son oureur.**

**Dans le cas d'un arrêt, sur le parcours d'une épreuve spéciale, justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet oureur, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage de la voiture balai.**

**FICHE « OUVREURS »**

	CONCURRENT	OUVREUR Conducteur	OUVREUR Copilote
Nom			
Prénom			
Adresse domicile			
Code Postal			
Ville			
N° de portable			
Adresse mail			
Adresse Rallye (Hôtel)			
N° Permis de conduire			
Délivré le par			
N° de licence			
Catégorie			
Code ASA/ ASN			

Fait à  
le

Signature  
Concurrent

Signature  
Conducteur ouvrier

Signature  
Copilote ouvrier

Réservé à l'organisation

N°

**FICHE A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'ENGAGEMENT**